



więcej / niż standard

Certificat d'assurance

du titulaire de la Carte Euro 26 Sport

La Compagnie d'assurances et de réassurances AXA S.A. atteste que, en vertu du Contrat général n° 11282, conclu entre la Compagnie d'assurances et de réassurances AXA S.A. ayant son siège à Varsovie, rue Chłodna 51, et Polskie Stowarzyszenie Projektów Młodzieżowych (en fr. Association polonaise de projets de jeunesse) ayant son siège à Gdańsk, rue Długi Targ 11/12, l'assurance couvre les titulaires des Cartes Euro 26 Sport (à l'exception des sports pratiqués en amateur tels que: ski, snowboard, surf, planche à voile, kitesurf, toutes activités de team building, sports à risques, sports extrêmes, activités sportives professionnelles) lors de voyages à l'étranger, selon la ventilation suivante:

Étendue de l'assurance	Somme assurée et limites de responsabilité
Invalidité permanente suite à un accident	5 000 EUR
Décès suite à un accident	2 500 EUR
Invalidité suite à un accident	5 000 EUR
Hospitalisation de l'Assuré suite à un accident	80 PLN jusqu'à 7 jours; 160 PLN au-delà de 7 jours;
Remboursement des frais d'achat de prothèses et de fournitures	2 500 PLN
Frais de soins médicaux avec assistance	60 000 EUR
Soins ambulatoires	Jusqu'à 2 000 EUR
Transport de l'Assuré vers un centre médical, entre des centres médicaux	Dans la limite de la somme d'assurance des frais de soins médicaux
Soins dentaires	Jusqu'à 250 EUR
Réparation ou achat de prothèses, de lunettes	Dans la limite de 10 % de la somme d'assurance des frais de soins médicaux
Rapatriement de l'Assuré en Pologne	Dans la limite de la somme d'assurance des frais de soins médicaux
Rapatriement du corps de l'Assuré	Dans la limite de la somme d'assurance des frais de soins médicaux
Achat d'un cercueil ou d'une urne et frais de crémation	Jusqu'à 1 250 EUR
Frais de nourriture et de logement de la personne accompagnante	Jusqu'à 100 EUR par jour, jusqu'à 7 jours au maximum
Frais de voyage de la personne convoquée à accompagner l'Assuré	Jusqu'à 1 000 EUR
Frais de transport de l'Assuré en vue de la continuation du voyage	Jusqu'à 500 EUR
Responsabilité civile dans la vie privée	20 000 EUR
Responsabilité civile sports	5 000 EUR
Frais de sauvetage	5 000 EUR

Maciej Szwarz

Président directeur général

Adam Dwulecki

Membre
du Conseil d'administration

Compagnie d'assurances et de réassurances AXA S.A. (en pol. AXA Towarzystwo Ubezpieczeń i Reasekuracji S.A.)

rue Chłodna 51, 00-867 Varsovie, tél. +48 22 555 00 00, fax +48 22 555 05 00, www.axa.pl

Président directeur général – Maciej Szwarz, Membres du Conseil d'administration – Janusz Arczewski, Adam Dwulecki

Organisme d'immatriculation : Tribunal de district (en pol. Sąd Rejonowy) de Varsovie, XIIème Division de KRS,

n° KRS (registre judiciaire national) 38616 ; n° NIP (numéro d'identification fiscale) 521-10-36-865 ; Capital social : 47 936 500 PLN – versé en totalité